LE PARLEMENT

A la Chambre

Les Affaires du Maroc

Les affaires du Maroc. — L'interpellation Berteaux sur le rachat de l'Ouest. — L'ordre du jour Berteaux voté par 368 voix

Paris, 17 janvier. — La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Brisson. La Chambre est presqu'au complet. Il est vrai que la séance promet d'être intéressante, puisque la question du rachat de l'ouest va s'y poser d'une façon indirecte par l'interpellation de M. Berteaux.

LE PRESIDENT. — J'ai reçu de M. Jaurès une demande d'interpellation sur les instructions données par le gouvernement au général d'Amade.

M. PICHON, ministre des affaires étrangères. — Le gouvernement demande la fixation au 24 janvier pour jonction avec l'interpellation déposée hier.

JAURES. — Ma nouvelle interpellation vise un point très précis et sur lequel il importe que la Chambre ait des renseignements très nets. Les agences nous ont apporté ce matin des détails très graves sur de nouveaux événements survenus au Maroc.

Le général d'Amade a mené jusqu'au défilé de Settat, à plus de soixante kilomètres de Casablanca, une expédition qui nous engage gravement étant données les conséquences militaires, financières et diplomatiques que peuvent entraîner de pareils incidents.

Il importe plus que jamais d'observer la politique de réserve que le gouvernement a présentée comme la sienne. Les partisans les plus déterminés de la main-mise de la France sur le Maroc, comme le journal le « Temps », reconnaissent que la prudence la plus extrême s'impose à nous. C'est pourquoi nous demandons à la Chambre de ne pas laisser étendre la limite fixée par elle-même et par le gouvernement à notre action militaire.

M. PICHON. — Le général d'Amade a exactement les mêmes instructions qu'avait le général Drude. Il doit assurer au Maroc l'ordre, la sécurité la liberté des transactions commerciales, la répression des tribus coupables des attentats de juillet dernier Settat est dans la région des Châouia, tribu des plus coupables précisément. Je ne puis donc qu'approuver M. le général d'Amade. (Très bien ! sur divers bancs).

Nous demandons à M. Jaurès de ne pas restreindre les droits et obligations de la France. Notre situation est déjà assez délicate pour qu'on ne la complique pas encore.

Le général Lyautey a fait à la frontière de l'Algérie ce qui était à faire pour assurer le respect de nos droits. Nous sommes décidés à poursuivre toutes les mesures de nature à assurer au Maroc la sécurité de nos nationaux et celle des colonies étrangères.

Aucun fait ne s'est produit qui justifie la nouvelle demande d'interpellation. (Bruit à l'extrême gauche).

C'est pourquoi nous insistons pour le renvoi du débat au 24 janvier. (Applaudissements sur divers bancs.)

JAURES insiste pour la discussion immédiate.

Si les généraux, dit-il, n'ont pas reçu d'instructions nouvelles, il faut croire que celles qu'ils ont sont singulièrement élastiques.

Soixante-dix kilomètres ne vous paraissent pas suffisants pour rappeler vos généraux à moins d'ardeur ?

A quelle distance faudra-t-il donc que les Marocains soient du Maroc pour que nous ne les poursuivions pas ? (Rires).

Ne nous cachons pas à nous-mêmes une politique dont nous sommes les jouets. Vous assumez de graves responsabilités, en poursuivant des opérations que toutes les chancelleries sont loin d'avoir approuvées. (Bruit sur divers bancs).

Nous avons confiance que la Chambre ne voudra pas partager avec vous cette responsabilité. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

L'ajournement voté

L'ajournement de l'interpellation demandé par le gouvernement, mis aux voix est VOTE par 365 voix contre 197.

L'interpellation de Jaurès viendra donc le 24 janvier.

LA CATASTROPHE DU BOIS DE BOULOGNE

L'interpellation de M. Georges Berry. — La réponse de M. Maujan

M. Georges BERRY pose une question au sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur sur l'accident survenu mardi dernier sur le lac du Bois de Boulogne. Il se plaint que l'administration n'ait pas pris toutes les mesures préventives pour éviter l'accident. Il rappelle que le jour de l'accident, dès midi, l'eau envahissait la glace, ce qui démontrait que le dégel commençait. Il fallait dès ce moment interdire l'accès du lac aux patineurs ; on aurait ainsi évité cette catastrophe.

M. MAUJAN, sous-secrétaire d'Etat, donne lecture du rapport du préfet de la Seine énumérant toutes les mesures qui avaient été prises pour éviter les accidents. Des barrages entouraient les endroits dangereux et des placards indiquaient ces endroits ; 26 gardes assuraient le service d'ordre autour du lac ; la catastrophe est due à l'imprudence des patineurs qui n'ignorent pas les conseils donnés par les gardes qu'on raille, au contraire.

M. Maujan assure que toutes les mesures de précaution possibles avaient été prises.

Le ministre de l'Intérieur a, dès ce matin, récompensé les courageux sauveteurs qui ont fait leur devoir.

L'incident est CLOS.

La QUESTION de l'OUEST

L'interpellation de M. Berteaux

Les incidents de la gare Saint-Lazare. — La désorganisation des services de l'Ouest. — Si le ministre ne demande pas la déchéance, il faut se hâter de voter le rachat

M. BERTEAUX développe son interpellation sur les mesures que compte prendre le ministre des Travaux publics pour assurer d'urgence le service des voyageurs sur le réseau de l'Ouest.

L'orateur rappelle les faits qui se sont produits le 3 janvier à la gare Saint-Lazare, provoqués par les retards des trains. Au cours de ces incidents des violences regrettables se sont produites. Il dit que des faits graves sont le résultat de l'exaspération des voyageurs, occasionnés par les retards des trains de la Compagnie de l'Ouest. Il donne lecture de plusieurs lettres qui lui ont été adressées par divers voyageurs de la banlieue parisienne qui protestent contre les retards excessifs dans l'arrivée des trains de l'Ouest.

Le service de l'Ouest est actuellement comme inexistant. La Compagnie prévient que dorénavant elle apposera des affiches spéciales pour prévenir du retard des trains et des accidents. Voilà l'unique mesure qu'elle prend.

La compagnie sent le besoin de créer une diversion. Déjà, au lendemain de la manifestation du 3 janvier, elle avait essayé de cette tactique, ainsi qu'on peut le voir en se reportant à une note du *Figaro* du 4 janvier, et un article du *Journal des Débats* parlant d'attaques indirectes faites pour impressionner contre la compagnie l'opinion publique.

La *Liberté* a publié une note dans laquelle il est dit que les manifestants iraient un jour saccager le cabinet de M. Barthou, comprenant que tout ce qui arrive est la conséquence de l'antagonisme des deux intérêts en présence, celui de la compagnie et celui de l'Etat, qui retient toutes les affaires, tous les projets, pour rendre impossible le fonctionnement normal de l'exploitation.

Ces attaques ont pris corps et c'est toute une tactique d'opposer aux réclamations des voyageurs l'attitude de l'Etat à l'égard de la compagnie.

M. BERTEAUX montre les volte-faces successives de la Compagnie. Le projet d'électrification qui doit durer deux ans n'est qu'un autre moyen de faire patienter. En ce moment, elle use d'un procédé inqualifiable en tentant de faire retomber la responsabilité de ses retards sur le petit personnel.

C'est à l'heure même où le personnel est en butte à la colère des voyageurs que la direction cherche lâchement à dériver cette colère du public sur les petits employés et ouvriers. On les menace de la révocation, de la prison, on les accuse de vol, de sabotage. Le sabotage émane du haut personnel de la Compagnie de l'Ouest. (Très bien à gauche ; réclamations à droite.)

Le chiffre des indemnités payées pour avaries, retards, etc., ne fait que s'accroître chaque année à la Compagnie de l'Ouest. Les frais de l'état-major sont six fois plus élevés qu'en 1900.

En faveur de qui certains emplois ont-ils été créés ?

Comment certains choix ont-ils été opérés ?

L'ingénieur en chef de la traction passe une partie de son temps à dire son chapelet dans son bureau pendant que la situation s'aggrave. (Rires à gauches ; applaudissements. Bruit sur divers bancs à droite.)

Le sabotage du matériel de traction mérite d'être signalé aussi bien que le sabotage administratif.

M. BERTEAUX rappelle que le cahier des charges a prévu la déchéance.

Aujourd'hui, en présence du rachat imminent, il semble que la Compagnie ne veuille livrer à l'Etat qu'un service tout à fait désorganisé, incohérent afin de crier ensuite à la faillite du rachat. (Applaudissements à gauche.)

La situation actuelle ne peut pas se prolonger plus longtemps. La discussion du rachat va venir bientôt devant le Sénat ; il faut espérer que le projet sera voté à brève échéance, car tout retard ne ferait qu'aggraver le désordre et le danger actuels.

L'orateur demande à M. le ministre de mettre fin à cette situation intolérable. (Applaudissements à gauche.)

Discours de M. Barthou

Les intérêts du public et de l'Etat exigent le rachat de l'Ouest. — Le Gouvernement le demandera aux Chambres

M. Barthou, ministre des travaux publics reconnaît que les incidents qui se sont produits le 3 janvier dernier ont été motivés par une situation intolérable. Il cite une statistique établie par le contrôle des chemins de fer aux travaux publics, de laquelle il résulte que sur 1087 plaintes adressées contre la compagnie de l'Ouest en 1907, 789 ont été reconnues fondées.

Le ministre fait ressortir ensuite que c'est sur la compagnie de l'Ouest que les détresses et les accidents sont les plus nombreux. Il constate aussi que la régularité des horaires n'existe plus sur les lignes de l'Ouest.

M. Barthou reconnait que le personnel de l'Ouest n'a pas rempli dans ces derniers mois tous ses devoirs ; cela est dû au surmenage qui lui a été imposé par suite de son insuffisance. Le personnel de l'Ouest attend avec confiance et avec impatience l'adjonction du réseau de l'Ouest à celui de l'Etat.

L'orateur se félicite ensuite d'avoir organisé sur le réseau de l'Etat un conseil d'enquête contre les fautes disciplinaires. A ce conseil, tous les employés et ouvriers sont représentés ; ils ont donc là toutes les garanties désirables contre les injustices qui pourraient être commises à leur égard. Il regrette que les autres compagnies n'aient pas suivi son exemple.

Revenant à la compagnie de l'Ouest, il réfute les accusations portées contre son administration qui n'aurait pas autorisé certains travaux nécessaires au dégagement de la gare des Batignolles et au doublement des voies entre Paris et Bécon-les-Bruyères. Cette autorisation a été donnée depuis longtemps ; il en est de même pour les commandes de locomotives qui n'ont pas été refusées, mais simplement ajournées jusqu'au moment où la Compagnie justifierait la nécessité de ces commandes.

L'orateur montre ensuite que la compagnie de l'Ouest n'a pas utilisé la moitié des crédits qui lui ont été alloués par la loi de finances de 1901 à 1906 pour travaux complémentaires. Il est donc inexact de dire que la situation actuelle de la compagnie de l'Ouest est due à la mauvaise volonté de l'administration des travaux publics ; c'est à la mauvaise gestion de la compagnie qu'est due cette situation intolérable. Aussi, il espère bien que le rachat s'imposera à la Haute Assemblée.

Parlant de la déchéance qu'on lui a demandé de prononcer contre la compagnie de l'Ouest, il dit que la déchéance ne peut être prononcée que dans des cas exceptionnels et pour des raisons exceptionnelles. Il ne le fera pas, surtout à la veille du débat sur le rachat qui va s'ouvrir devant le Sénat.

Le ministre dit qu'il est disposé à user de ses droits pour remédier à la situation signalée par M. Berteaux. (Très bien.)

La Compagnie de l'Ouest se trouve dans une situation exceptionnelle. Après le vote du rachat par la Chambre à une grande majorité, il est tout naturel qu'elle se désintéresse de plus en plus de sa gestion. M. Picard a constaté que c'était là un fait d'ordre général que l'on constatait partout où une Compagnie était menacée de rachat.

La Compagnie crée à l'exploitation par l'Etat une situation difficile.

Le ministre ne croit pas à l'infaillibilité de l'Etat, mais il affirme que lorsqu'une compagnie est aussi manifestement inférieure à sa tâche, à ses devoirs, il n'y a pas d'autre moyen que le rachat d'assurer le service public qu'elle n'assure pas. (Très bien.)

Des négociations seraient un leurre, encore une fois, c'est le rachat qui s'impose. Le gouvernement reste fidèle à la politique qu'il a préconisée devant la Chambre et que la Chambre a adoptée à une grande majorité.

Demain, le ministre des finances et l'orateur seront entendus par la Commission du Sénat, qui demande trois documents. Il espère qu'après les avoir entendus, la Commission n'insistera pas et permettra au Sénat de prononcer entre la politique des négociations, que le gouvernement repousse, et la politique du rachat, qui est la sienne. (Vifs applaudissements.)

MM. Modeste LEROY, Paul BEAUREGARD, viennent apporter quelques explications visant à diminuer l'importance des griefs contre l'Ouest.

M. BEAUREGARD demande que la Compagnie de l'Ouest soit admise à répondre aux attaques dirigées contre elle. Il combat le rachat, qu'il trouve mauvais à tous les points de vue.

M. KLOTZ indique que l'empire allemand se trouve bien du rachat des chemins de fer et que l'exemple est encourageant.

M. BARTHOU répond qu'il n'a nullement fait le procès de la Compagnie de l'Ouest, mais il a montré simplement, par des faits, qu'elle avait été inférieure à sa mission.

Le ministre établit par des chiffres que l'Ouest a fait preuve d'une véritable incurie.

M. Paul BEAUREGARD conteste les chiffres de M. Barthou et tente de faire dévier le débat en reprochant au ministre de faire de la démagogie pour rallier sa majorité.

M. COLSON approuve le ministre.

L'ordre du jour Berteaux

L'ordre du jour Berteaux adopté par 386 voix

M. BERTEAUX déclare que le débat a pris des proportions qu'il n'avait pas voulu lui donner. Il se contente de demander au ministre de prendre les mesures en son pouvoir pour assurer d'urgence un service régulier des voyageurs sur le réseau de l'Ouest et il dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, approuvant les déclarations du ministre des travaux publics, l'invite à prendre d'urgence toutes les mesures en son pouvoir pour assurer le service des voyageurs sur le réseau de l'Ouest et passe à l'ordre du jour. »

M. GAUTHIER DE CLAGNY demande la division.

M. BERTEAUX regrette de ne pouvoir donner satisfaction à M. Gauthier de Clagny, étant données l'ampleur qu'a prise devant la Chambre la question du rachat.

M. BARTHOU demande à la Chambre de voter l'ordre du jour de M. Berteaux.

M. GAUTHIER DE CLAGNY maintient sa demande de division.

Le Président met aux voix la première partie de l'ordre du jour, ainsi conçue :

« La Chambre, approuvant les déclarations du ministre des travaux publics... »

Cette première partie est ADOPTEE PAR 13 VOIX CONTRE 28.

La seconde partie, mise aux voix, est ADOPTEE par 556 voix contre 1.

L'ensemble de l'ordre du jour est voté à l'UNANIMITE DE 386 VOTANTS.

La séance est levée à 7 h. 05 et renvoyée à lundi, 2 heures, pour la discussion de l'impôt sur le revenu.

AU SENAT

Après avoir entendu le discours de M. Antonin Dubost, le Sénat a fixé son ordre du jour

Paris, 17 janvier. — La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Antonin DUBOST qui, en prenant place au fauteuil, prononce le discours suivant :

Discours de M. Antonin Dubost

Mes chers collègues,

En encourageant par tant de bienveillance mes intentions et mes efforts, vous me donnez une nouvelle force pour remplir la tâche que vous m'avez confiée. Puissent votre confiance et mon dévouement concourir utilement pour bien servir les intérêts du pays, et faciliter l'accomplissement de tout notre devoir. (Très bien ! très bien !)

Ce devoir, dont nous sentons tous la gravité, n'est rien de moins que de maintenir l'institution gouvernementale et républicaine dans un état de vitalité progressive tel que ses résultats actuels soient sans cesse consolidés, et que les forces latentes qu'elle recèle encore surgissent à leur tour, sans fièvre, sans agitations stériles, et comme par l'effet d'une croissance normale.

Certes, la République, qui a restauré la puissance militaire et financière du pays et l'a soutenue au niveau des plus grandes nations, qui a distribué abondamment l'instruction comme l'air et la lumière des esprits, favorisé et maintenu autant qu'il était en son pouvoir la prospérité économique et sans cesse accru le pacifique système de ses alliances et amitiés dans le monde, la République a bien rempli sa mission. (Très bien ! très bien !)

Vous-mêmes, dans vos travaux les plus récents, par une admirable loi d'assistance qui n'a encore son équivalent nulle part, vous avez jeté des fondements sur lesquels il ne reste plus qu'à bâtir, méthodiquement et d'après des calculs précis, pour assurer dans l'avenir à tous les travailleurs la sécurité de leur vieillesse. En même temps, fidèles à vos principes, vous avez dénoué les derniers liens qui rattachaient les Eglises à l'Etat, et par de sages mesures, vous avez placé toutes les religions comme toutes les doctrines philosophiques dans une situation leur permettant de se manifester et de se soutenir, en pleine liberté, par leur seul prestige et les libres subsides de leurs adhérents particuliers. (Très bien !)

Il importe en effet de garder la préoccupation constante et exclusive de l'intérêt général, de mesurer toutes les réformes aux ressources économiques dont nous disposons, de seconder les fortes individualités capables d'exercer une direction efficace, d'aider, d'accroître au besoin l'action gouvernementale. C'est le devoir strict de chacun de nous, quelle que soit la place qu'il occupe dans la politique ; car dans les assemblées parlementaires, tous les partis sont solidaires plus qu'il ne paraît et plus qu'ils ne le pensent parfois eux-mêmes, les fautes des uns provoquant souvent les fautes des autres.

De leur côté, les citoyens qui nous élisent doivent se persuader que l'action des gouvernements n'est pas sans limites, que les progrès de la démocratie ne dépendent que secondairement des décrets et des lois, qu'ils sont principalement le fruit de l'initiative et de l'action individuelles et de la collaboration de chacun dans l'œuvre commune. (Très bien ! très bien !)

Quand le plus grand nombre des citoyens se seront pénétrés de cette vérité, et qu'ils auront cessé de considérer le pouvoir et ceux qui le détiennent comme un but permanent de sollicitations individuelles, quand ils auront compris également, ceux-ci que la possession de la fortune leur impose une véritable responsabilité sociale, ceux-là qu'ils ne s'enrichiront pas par l'appauvrissement des autres, il ne tardera pas à en résulter une atmosphère morale singulièrement propice à une direction claire et efficace des intérêts généraux du pays. (Applaudissements).

Alors, messieurs, l'immense effort accompli portera tous ses fruits, la démocratie s'incorporera de plus en plus dans les mœurs et dans les lois, et toutes les forces du pays tendront à se subordonner, les unes après les autres, au service de la communauté sociale. (Applaudissements répétés).

L'ORDRE DU JOUR

La discussion du projet de loi sur la réduction des périodes fixée au 30 janvier.

Le Sénat fixe à mardi sa prochaine séance et, au même jour, la réunion des bureaux pour la nomination de la commission d'enquête sur la liquidation des congrégations.

Il fixe au jeudi 30 janvier la discussion de l'interpellation de M. Fleury-Ravarin au ministre de la marine, sur les conditions des commandes de chaudières.

On fixe au même jour la discussion du pojet de loi sur les réservistes et territoriaux.

La séance est levée à 4 heures.

LES AFFAIRES DU MAROC

La proclamation de la Guerre Sainte. - Le combat de Settat. - Notre situation au Maroc. - Les renforts.

Les événements au Maroc se précipitent. *Mouley-Hafid, le Sultan du Sud,* l'usurpateur, après ses défaites successives, après avoir vu ses lieutenants l'abandonner, reconquiert, par un coup de fortune inouï, une popularité qu'il avait perdue et des partisans qui l'avaient délaissé.

La proclamation de Mouley-Hafid comme Sultan à Fez lui donne une autorité considérable. Tout le terrain que gagne le nouveau Sultan est perdu par Abd-el-Aziz et la situation au Maroc devient, de ce fait, positivement inextricable.

Qui l'emportera des deux sultans rivaux ? Abd-el-Aziz est suspect d'avoir pactisé avec les Européens, ce qui est un crime impardonnable pour les tribus qui professent une haine sauvage contre les « Roumis ».

Mouley-Hafid envoie en France un de ses conseillers les plus écoutés pour annoncer que son avènement ne sera pas marqué par une lutte nouvelle contre les Européens. Si la France reste neutre, dit l'envoyé du nouveau Sultan, mon souverain répond de l'ordre. Il pacifiera tout le Maroc et la vie et les biens des Européens seront respectés.

Et au moment même où le représentant de Mouley-Hafid prononçait ces paroles et faisait ces promesses, les faits venaient anéantir ces propos conciliants. Mouley-Hafid, *débordé par le fanatisme de son peuple,* prêche la guerre sainte !

Et le général d'Amade lui répond en infligeant une terrible défaite à un de ses lieutenants.

Ces faits, que nous avons relatés hier dans des dépêches, concises, valent qu'on s'y arrête et qu'on les étudie. Ils sont peut-être le prélude d'une intervention des puissances au Maroc, conformément à l'acte d'Algésiras.

Après la proclamation de Mouley Hafid

Les incidents de la proclamation. — Les chefs conservent les impôts levés. — Mouley-Hafid veut « purifier le Maroc ».

Après que Omrani eut juré fidélité à Hafid, les Adouls furent chargés de parcourir la ville pour obliger toutes les personnes à signer l'acte de la proclamation de Mouley-Hafid et la destitution d'Abd-el-Aziz.

Contrairement à ce qui a été dit, l'original de la proclamation a été conservé à Fez ; la copie seule a été envoyée à Marrakesch avec le cadeau traditionnel, un caftan de soie blanche porté par trois notables. Ce caftan a été déposé sur le tombeau de Mouley-Idris pour être consacré avant d'être envoyé.

Un incident a eu lieu lorsqu'on voulut rédiger l'acte de proclamation : un secrétaire voulut le rédiger de façon qu'il y eût un vice de forme qui l'empêcherait d'être valable, mais on s'aperçut du stratagème et le secrétaire fut roué de coups et menacé de mort.

On envoya chercher l'acte de la proclamation de Mouley-Ismaël qui est suspendu avec tous les actes similaires autour du tombeau de Mouley-Idris et dont il fut pris copie pour proclamer Hafid. Cette proclamation sera envoyée le 16 janvier à Marrakesch.

Bel-Abd-el-Sadeck, ancien pacha, accusé de connivence avec Omrani pour rétablir Abd-el-Aziz, fut mandé devant une sorte de conseil composé de caïds et menacé de mort. Il demanda à être destitué de toutes ses charges et à être autorisé à rentrer à Tanger, son pays.

On a créé des impôts pour procurer à Hafid la somme nécessaire, s'il se décide à appeler les gens de Fez à la guerre sainte et pour lui venir en aide, afin de ne pas l'obliger à demander de l'argent aux chrétiens.

Les sommes ramassées n'arrivèrent pas jusqu'au préposé aux finances, mais elles furent conservées par les chefs de la révolte qui les employèrent à acheter des moutons, du thé et du *champagne* pour leur usage et pour fêter Aïd-el-Kebir.

UNE LETTRE DE MOULEY-HAFID

Le chérif Kittani a fait publier par les crieurs publics qu'il a reçu une lettre de Hafid, dont il donnera lecture au peuple, après la prière du midi, devant le Fondouk Nijarine, résidence des Oumanas, collecteurs d'impôts.

Tout le monde se transporta sur les lieux. Kittani arriva sur une mule et se dressa sur ses étriers pour lire la lettre. Il fut très acclamé. Cette lettre est datée du mois de Redjeb, correspondant à octobre 1907. Hafid annonce sa proclamation à Kittani, l'exhortant à travailler avec sa secte pour sa cause.

Kittani fait suivre cette lecture d'un discours dans lequel il fait l'éloge d'Hafid, qui cherche à chasser les chiens de chrétiens, et à purifier le Maroc des réformes, tandis qu'Abd-el-Aziz cherche à se rapprocher de l'Europe, qui est le portrait de l'enfer.

Le pacha de la ville fait alors tirer une salve de vingt et un coups de canon et ordonne aux habitants de faire des fêtes pendant cinq jours.

Le même soir, une nouvelle réunion des caïds et des notables, chefs du mouvement, *décide de transporter* les canons de la citadelle sur les remparts et de placer des postes tout autour des murailles avec ordre de s'emparer de toutes les lettres venant de Rabat et de Tanger ; la ville est, par conséquent, sans nouvelles de l'extérieur et aucune caravane n'est entrée ni sortie de Fez. Les routes sont coupées.

Pour contenter Raissouli, le khalifat de *Mouley-Hafid crut bien faire de lui renvoyer* ses négresses, qui étaient prisonnières à Fez depuis leur capture près de Tanger en janvier 1907.

La Guerre Sainte

Mouley-Hafid annonce qu'il veut reprendre Casablanca et Médiouna

Rabat, 17 janvier. — Le 12 janvier a été lu, dans toutes les mosquées de Marrakech, la lettre d'Hafid par laquelle il invitait les habitants de Marrakesch à l'accompagner dans sa marche sur le territoire des Chaouïa où il va faire la guerre sainte, particulièrement aux Français qui ont occupé encore Médiouna.

Espérons, leur dit Hafid, que sous peu Casablanca et Médiouna retomberont dans nos mains et qu'aucun chrétien ne restera dans notre pays, et nous pourrons à l'avenir exécuter tranquillement notre sainte loi.

Après lecture de cette lettre, les crieurs publics ont parcouru toutes les rues de Médiouna et de la Casbah, invitant tout le monde à aller avec le sultan à la guerre sainte.

La nouvelle arrive ici que la mehalla de Rochid a été complètement détruite par Boucheta Baghdadi, qui a pris tout le matériel les canons et les tentes.

Mouley Hafid marche sur Casablanca

Le Sultan a levé son camp d'Elkenaser, se rendant sur le territoire des Chaouïa, où *il a l'intention de battre les Français.*

Hafid, en apprenant que les Français ont occupé Médiouna, crut que cette occupation n'était faite que parce que la France était d'accord avec Abd-el-Aziz et qu'elle le soutient avec ses troupes et son argent. C'est pourquoi il déclara la guerre sainte.

On a donné l'ordre ici de ne plus laisser envoyer sur les côtes des marchandises d'exportation, telles que les œufs, les peaux et les amandes.

Le combat de Settat

Télégramme du général d'Amade. — Nouveaux détails. — Les pertes marocaines

Casablanca, 17 janvier. — Le général d'Amade a télégraphié ce matin pour compléter les renseignements qu'il avait déjà envoyés sur le combat de Settat. Au cours de ce combat qui n'a duré que de 8 heures du matin à midi, les Marocains ont eu 150 tués et 300 blessés. Le résultat obtenu a été le dégagement de la ligne Settat-Ber-Réchid-Médiouna, qui commande les communications entre Marrakech et Rabat.

MOULAY-HAFID PROCLAME A MOGADOR

L'amiral Philibert signale que le calme règne à Mogador malgré la proclamation de Mouley-Hafid déclarant la guerre sainte contre les Européens.

LES CONSEQUENCES DU COMBAT DE SETTAT

Tanger, 17 janvier. — Le combat de Settat paraît avoir produit un effet très sensible. Les tribus qui y ont été défaites et fortement éprouvées sont celles qui avaient directement mené les troubles de juillet et le massacre de Casablanca. Ces tribus se croyaient à l'abri de toute poursuite et Mouley-Hafid fondait de grandes espérances sur leur fanatisme. C'est, en plus d'une leçon nécessaire pour les tribus, une très rude déception pour le prétendant.

La colonne a quitté Settat ; mais il paraît certain que les tribus refoulées ne se risqueront pas à réoccuper ce point. Le ralliement des tribus à Mouley-Hafid se ralentit d'ailleurs dans toute la région des Chaouïa.

Nouveaux renforts

Le gouvernement s'adresse aux Compagnies de navigation

Marseille, 17 janvier. — *En prévision des* événements qui pourraient surgir au Maroc, le gouvernement a *décidé de renforcer* encore les troupes de notre corps d'occupation de Casablanca. En vue de leur transport, il vient de pressentir nos Compagnies de navigation, qui tiennent à sa disposition une dizaine de navires. L'affrètement de ces paquebots n'est plus qu'une question d'heures.

FEUILLETON DU 18 JANVIER. — N. 27

Vengeance de Femme

TROISIEME PARTIE

— Des gens ! Quelles gens ?

Le directeur du *XXe Siècle*, peut-être ?

Un individu qui sera à la côte quand je voudrai.

— En êtes-vous bien sûr, dites ?

Je vous parle franchement, vous savez, comme toujours.

— Eh bien ! Mochard, du *XXe Siècle*, doit en avoir reçu, *lui aussi*, de l'argent, car il commence une rude campagne contre vous, je vous en réponds.

— Vous avez sur vous un numéro de cette gazette ? interrogea le financier après un court silence.

— Voilà !

Bouffard parcourut des yeux le journal qu'on lui tendait.

L'article d'en-tête lui était tout entier consacré. Mais ce n'était pas la même note que dans la *Conscience nationale*.

Le *XXe Siècle* attaquait en lui l'homme politique.

Il faisait une charge à fond contre le député, que le rédacteur en chef accusait formellement d'être l'agent de la police anglaise.

La proclamation du candidat Godefroy aux électeurs du principal canton de la circonscription de Bouffard, attaque furieuse, habile, d'ailleurs, et toute vibrante de patriotisme, suivait.

— Ah çà ! ah çà L.. balbutiait le financier, pâmé malgré lui.

Ces coups différents, tous, le même jour, mais c'est un complot. Je ne puis me le dissimuler, c'est la guerre qu'on me déclare.

D'un geste de colère, il ramassa le journal et le jeta dans un coin.

— Ah ! ils veulent la guerre ! ils veulent la guerre ! répéta-t-il à demi-voix.

Eh bien ! ils l'auront, et il faudra toujours bien dans le tas que quelques-uns payent les pots cassés.

Je vais *télégraphier* à Montriot tout de suite !

On va leur serrer la vis, là-bas !

Si ces gredins d'électeurs essayent de bouger, ils verront ce que ça coûte de s'attaquer à un homme comme moi, et de ma fortune, donc !

Ah ! *mais je les écraserai !* Ah ! mais, je broierai toute cette vermine-là !

Ils commencent à m'ennuyer ferme ! et rira bien qui rira le dernier !

Lorsqu'il eût ainsi donné à quelques intimes le spectacle de sa fureur grotesque, Bouffard se calma, et, recouvrant peu à peu son sang-froid, il se mit à rire.

Puis, promenant sur ses fidèles un peu décontenancés un regard circulaire.

— Mes petits amis, fit-il, ne vous tourmentez pas !

Mochard, Godefroy, et *tutti quanti*, toute cette meute qui veut hurler après moi, parce qu'elle me croit à terre, s'usera le gosier avant que j'aie grand mal, je vous en réponds !

Voyez-vous, il n'y a qu'une chose de solide, ici-bas, c'est l'argent.

Eh bien ! j'en ai encore aujourd'hui ; j'en aurai demain, plein mes poches, j'en aurai toujours, toujours, et, avec cela, je me moque d'eux ! je suis un prince de la finance, que diable !

Alors, pirouettant sur ses talons, Bouffard, rasséréné, alla retrouver Mme de Méricourt tandis que l'orchestre attaquait un valse.

Aussi à peine se trouvèrent-ils l'un près

C'était là une excellente occasion de causer que l'un aussi bien que l'autre attendait avec impatience.

de l'autre, que la comtesse demanda avidement à Bouffard ;

— Eh bien, baron ?

— Eh bien ! comtesse ? répondit Bouffard du même ton.

Mme de Méricourt se mordit les lèvres.

— Vous comprenez fort bien, mon cher Bouffard, siffla-t-elle d'un ton venimeux, qu'entre deux associés comme nous, les cachotteries et les poses sont complètement hors de saison.

Vous allez me dire tout de suite où en sont vos affaires.

Cette voix tranchante produisit sur le financier l'effet d'une douche glacée, et dépouillant aussitôt toute dissimulation :

— Eh bien, si vous voulez le savoir, elles sont mauvaises, mes affaires, fit-il.

— Vous êtes ruiné ? balbutia la comtesse avec une émotion si intense que son éventail se brisa sous ses doigts convulsés.

— Non, je ne suis pas ruiné cette fois-ci, répondit le baron, et les choses vont même très vraisemblablement s'améliorer d'ici à quelque temps d'une façon sensible.

Votre part du mois dans l'association est fort belle, et je passerai demain chez vous pour vous présenter mes comptes et vous remettre le chèque auquel vous avez droit.

La comtesse aspira une forte bouffée d'air.

— Vous m'avez fait peur, dit-elle.

— Vous avez eu tort d'avoir peur ! répondit Bouffard.

Avec moi, il n'y a jamais lieu de craindre.

— Cependant, vous me dites que vos affaires sont mauvaises.

— Elles le sont, en effet, mais non pas au point de vue financier, Dieu merci !

Je vous dis que d'ici à quelque temps, je vais effectuer des rentrées considérables.

— Alors, pourquoi m'effrayez-vous ?

Nous ne sommes associés, je suppose, qu'au point de vue financier, ajouta-t-elle avec hauteur, et je ne pense pas qu'un instant vous l'ayez oublié.

— Je n'oublie rien du tout, ma chère Geneviève, *répondit Bouffard d'un ton bonhomme*, et si je vous parle des affaires personnelles qui me tourmentent en ce moment, c'est que précisément elles rentrent dans votre part d'association.

— Comment cela ? interrogea Mme de Méricourt.

— Je vais vous expliquer toutes choses par le menu.

J'ai des ennemis.

— Qui n'en a pas ? répondit la comtesse, et que puis-je à cela ?

— Attendez donc ! continua le baron.

J'ai donc des ennemis, et ce sont eux qui m'ont porté le coup terrible que je viens heureusement de parer sans trop de dommages !

— Je n'ai jamais supposé, railla la comtesse, que le coup pût venir de vos amis.

— Mais ne m'interrompez donc pas toujours ! fit Bouffard avec humeur.

Si les ennemis qui m'ont ainsi attaqué m'étaient connus, je verrais clairement ce que j'ai à faire.

Ou m'associer avec eux, s'ils sont trop puissants, ou, ce qui est plus vraisemblable, les écraser sans merci s'ils sont susceptibles de l'être.

— Eh bien ?

— Eh ! bien, ce qui est terrible, ce qui rend la situation mauvaise, c'est que je ne connais pas les ennemis en question, et qu'ils ne paraissent pas disposés à se démasquer.

Je sens partout leur influence, à la Bourse, dans la presse, dans la politique ; je devine que leur haine est acharnée, véritablement mortelle ; mais eux je ne les aperçois nulle part.

— C'est étrange ! fit la comtesse pensive.

— Alors, pour découvrir ces ennemis masqués qui minent sans cesse le terrain sous mes pas depuis quelque temps, j'ai pensé à vous.

— A moi ?

— Sans doute !

Vous êtes répandue ans le monde de façon n'en ignorer aucune intrigue.

Déjà, vous avez pu me rendre ainsi des services qui sont votre apport essentiel dans l'œuvre de notre association.

J'ai, *pardonnez-moi l'expression* qui ne correspond dans ma pensée à rien qui puisse vous choquer, j'ai des rabatteurs dans la finance et dans la politique.

Vous avez été non pas mon unique rabatteur, parmi le monde, mais le plus intelligent, le plus utile de tous.

Je ne vous marchande pas plus les éloges que je cherche à contester vos droits dans la grande entreprise *Bouffard et Cie*.

— Eh ! bien, il s'agit pour vous de rendre à notre association un service plus grand que tous ceux que vous lui avez déjà rendus !

— Je vous écoute !

— Je vous écoute !

— Les gens qui me poursuivent de leur haine sont (je le devine à leurs manœuvres) colossalement riches.

Ils doivent donc se rencontrer dans votre monde, ou, tout au moins, il est absolument impossible que vous n'obteniez pas facilement des renseignements sur eux, vous qui avez des relations partout.

La comtesse écoutait sans répondre.

— Vous comprenez, ma chère, insista Bouffard, c'est une question de vie ou de mort pour moi.

J'ai paré le coup dans l'affaire des blés, c'est bien !

Je m'en tirerai encore une seconde fois, une troisième, une quatrième, peut-être.

Mais tout a une fin, et déjà, ce jour, mon crédit s'est trouvé ébranlé, voilà un fait incontestable.

Ecoutez tout ce qui se raconte autour de vous sur la déconfiture de Boscher, celle de Noirot !

Demain, on en annoncera dix nouvelles peut-être.

Eh ! bien, si mon crédit est atteint du premier coup, il sera plus facile de m'attaquer au second, encore plus au troisième, et ainsi de suite.

Il faudra bien que je finisse par succomber.

— C'est évident, déclara Mme de Méricourt.

— *Pour les autres*, continua Bouffard, il faut leur laisser croire que je suis invincible.

Mais avec une amie comme vous, on parle à cœur ouvert.

Je vous le déclare donc tout net.

Si je n'arrive pas à connaître d'où viennent les coups *qu'on me porte*, mon affaire est réglée, et vous pouvez renoncer aux jolis *petits bénéfices* que *je vous ai fait* jusqu'à présent réaliser, chère comtesse Geneviève de Méricourt.

— Mais comment voulez-vous que je démasque des gens qui désirent garder à tout prix l'« incognito » ?

— C'est plus simple que vous ne paraissez le croire.

J'ai pu déjà remarquer que l'attaque contre moi est *générale* ; elle va chercher des auxiliaires partout, dans tous les milieux.

Il y a donc beaucoup de personnes à Paris qui connaissent mes ennemis et dans le nombre, il est possible que certaines soient moins circonspectes que les autres.

(A suivre.) Ed. MONTCLERC